

Secrétariat général

FICHE DE POSTE Compatible RenoIRH

Direction des ressources humaines

Intitulé du poste : Instructeur des aides au parc privé (chargé(e) d'opérations ANAH)
Numéro Visiom Poste : 16547A0038

Cotation du poste

RIFSEEP : Groupe 3

Catégorie

B

Famille d'emploi

Habitat – Logement (HAB)

Emploi

Chargé(e) de l'habitat indigne (HAB003)

Correspondance RIME

FPETDD01 – Chef(fe) de projet de l'État sur le territoire

**Direction/Service/Sous-dir/Bureau ou
autre décomposition de
l'organigramme**

DRIHL92 / SHRU/ Bureau de l'intervention sur l'habitat privé

Localisation

Préfecture de Nanterre
167-177, avenue Joliot Curie

92013 Nanterre Cedex

RER A – station Gare de Nanterre Préfecture

Contexte pro :

La DRIHL met en œuvre les politiques publiques visant à mettre à l'abri, héberger et faciliter l'accès au logement des plus démunis, ainsi qu'à construire et à rénover des logements pour tous. Elle compte près de 500 agents répartis entre son siège parisien et ses 4 unités départementales (75, 92, 93 et 94) relevant de 3 ministères (écologie-logement, intérieur et ministères sociaux).

Au sein de la DRIHL-UD 92, le bureau de l'intervention sur l'habitat privé est constitué de 2 pôles thématiques qui sont les suivants :

- Un pôle coercitif qui a pour mission de mettre en demeure, et si nécessaire contraindre, les propriétaires à entreprendre des travaux lorsque les dégradations de l'habitat sont avérées.
- La délégation locale de l'Agence d'amélioration de l'habitat (Anah) dans les Hauts-de-Seine, qui met en œuvre des dispositifs incitatifs à destination des propriétaires privés afin que ceux-ci entreprennent des travaux pour prévenir les dégradations de l'habitat.

Missions : Le chargé d'opération se verra attribuer un territoire sur lequel il exercera les missions suivantes :

- Etude administrative et technique des dossiers de demande de subvention ;
- Vérification des factures et mise en paiement
- Visite des chantiers, contrôle des travaux
- Instruction des dossiers de conventionnement sans travaux
- Référent sur une ou plusieurs opérations programmées du département
- Interlocuteur privilégié des opérateurs de l'Anah (SOLIHA, Urbanis)
- Participation et préparation des commissions locales d'amélioration de l'habitat
- analyse des dossiers devant être présentés pour avis à la Clah, rédaction du procès-verbal
- Suivi de la réglementation de l'Anah ;
- Accueil et réception du public ;
- Participation aux clubs instructeurs de l'ANAH.
- Suivi des politiques partenariales : participation aux comités de suivi des actions thématiques portées par l'Anah, opérations de RHI/THIRORI, instruction des demandes de subvention
- Participation aux actions du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne

Liaison hiérarchique : Sous l'autorité du/de la Chef(fe) de bureau et son adjoint(e)

Relations internes et externes :

- Relations avec l'ANAH centrale,
- Relations avec les collectivités territoriales (en particulier services habitat) et opérateurs (Soliha, Urbanis...),
- Relation avec le public,
- Relations avec le club instructeur Anah.

Compétences :

Compétences techniques

- Règles d'attribution des subventions Anah

Compétences transversales

- Rigueur ;
- Savoir s'adapter aux évolutions réglementaires

Compétences relationnelles

- Sens du relationnel : contacts extérieurs fréquents (collectivités locales, opérateurs...), contacts avec les particuliers

Modes d'acquisition

Formation continue par le chef de bureau et les chargés d'opérations les plus expérimentés.
Formation organisée par le CVRH

Conditions :

| Matérielles | Horaires et saisonnalités | Conditions particulières |
|----------------------|--|---|
| Outils informatiques | Selon modalité du règlement intérieur de la DRIHL, pas d'obligation spécifique liée au poste | Le chargé d'opération peut effectuer des visites sur le terrain (notamment pour contrôler que les propriétaires ayant bénéficié d'une aide de l'Anah ont effectivement réalisés les travaux). Un équipement spécifique est à disposition du chargé d'opération pour ces visites |

Contacts :

- Charlotte BOURGOIS, chef du bureau intervention sur l'habitat privé, tél : 01 40 97 29 88
charlotte.bourgois@developpement-durable.gouv.fr

- Laetitia MALOISEL, adjointe à la chef du bureau BIHP, tél : 01 40 97 29 25
simon.laportel@developpement-durable.gouv.fr

– Bureau des Ressources Humaines : brh.sg.drihl-if@developpement-durable.gouv.fr